



# Trait d'Union

*la lettre de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Corse*

## é d i t o r i a l

**D**epuis plusieurs années déjà, on attendait les réformes, chacun ayant pris conscience de la gravité de la situation. Aujourd'hui, c'est sûr : la maîtrise des dépenses de santé sera comptable. Pour les Unions, malgré leur jeunesse, cela signifie une redéfinition de leur rôle. Les UP étaient à l'origine les outils d'une maîtrise médicalisée, elles sont maintenant ceux d'une maîtrise comptable. Chacun d'entre nous doit prendre conscience de ce nouveau rôle car l'enjeu reste pour les médecins libéraux, d'être le contre-pouvoir des agences régionales de la santé.

Nous garderons les mêmes outils : la formation, l'information des médecins et des usagers et la mise en place de recueils de données propres aux UP. Mais face aux difficultés que nous rencontrerons dans nos relations avec les caisses, nous devons absolument nous montrer unis.

Les UP, dans chacun de leurs domaines d'intervention, ont l'absolue nécessité de bénéficier de l'adhésion de tous. Les médecins libéraux seront jugés par les caisses sur le travail effectué par leurs unions. Nous risquons de nous voir imposer des normes standard qui ne correspondront pas à la réalité insulaire. Grâce au travail de vos élus, et notamment des membres du bureau, l'Union Régionale de Corse est une réalité.

Mais nous avons de nombreux dossiers en cours sur la prévention, l'informatisation, la formation. Nous ne réussirons que si la volonté de communication est réciproque. Tous les médecins doivent s'ouvrir les uns aux autres. La jeune génération doit s'unir aux précédentes pour éviter la fracture médicale, la séparation entre deux pratiques professionnelles : celle d'hier et celle qu'on nous imposera demain. L'UP doit être ce trait d'union. Venez à nous comme nous tentons de venir à vous !

Dr Simon Renucci,  
président de l'UP de Corse

## ► Protection Sociale : vers la réforme

Le Dr Roland Cecchi-Tenerini, DRASS, a exposé les axes fondamentaux de la réforme, au cours de la dernière A.G. Il a souligné que l'un des trois documents d'orientation élaborés par le gouvernement est consacré à la maîtrise des dépenses de médecine ambulatoire. Cinq grands objectifs y apparaissent :

- **clarification des responsabilités** : une conférence régionale de santé s'ouvrira afin de définir dans chaque région les priorités de santé publique à prendre en compte dans les décisions liées à la planification et à l'allocation des ressources. Ces conférences seront suivies par une conférence nationale qui établira un rapport d'information destiné aux parlementaires. Ceux-ci effectueront, chaque année, les choix décisifs en matière de politique de santé et fixeront le taux d'évolution des dépenses d'assurance maladie.
- **renforcement du dispositif conventionnel collectif.**
- **maîtrise de l'offre des soins** : une meilleure régulation du flux des médecins libéraux permettrait d'inciter les praticiens à s'installer dans des zones déficitaires. Des retraites anticipées seront proposées et le passage d'un exercice à l'autre, facilité.
- **renforcement des fondements médicaux** de la maîtrise des dépenses : afin d'éviter la redondance d'actes, dès l'an prochain, le carnet médical obligatoire établi par une instance scientifique indépendante, sera mis en place. La FMC serait obligatoire sous peine de déconventionnement.
- **organisation des soins sous de nouvelles formes** : un groupe de pilotage contrôlera et évaluera le travail en réseau.

Par ailleurs, les deux autres documents d'orientation comportent plusieurs dispositions qu'il convient de garder à l'esprit et notamment l'obligation pour les médecins de reverser les sommes qui dépassent le plafond fixé. Les caisses exerceront un contrôle médical renforcé en cas de dépassement du taux d'évolution des dépenses de santé et du non respect des R.M.O. Les sanctions collectives se traduiront par des non-revalorisations des actes.



## l'Union Professionnelle de Corse innove avec PEPS

Le Dr Jean-Yves Giancarli, généraliste à Bastelicaccia, a présenté le PEPS que les collégiens de toute l'île découvriront dans quelques semaines. Le Passeport d'Education et de Promotion de la Santé a été imaginé et réalisé par l'Union Professionnelle de Corse, en partenariat avec les médecins de l'Education Nationale et les CODES (Comités Départementaux de l'Education à la Santé). Il n'a pas d'équivalent dans l'hexagone.

Distribué aux enfants et adolescents, il vise à stimuler un réflexe santé en incitant à consulter un médecin. Le PEPS abordera prioritairement tous les sujets suivants : les vaccins, l'alimentation, les MST, les toxicomanies, les accidents et leur prévention, la violence, etc... Le passeport sera accompagné d'un questionnaire et d'une offre de consultation gratuite pour laquelle le médecin choisi par l'adolescent, sera dédommagé par l'UP. Pour cette première année, en Haute-Corse, l'action sera concentrée sur les élèves des classes secondaires : secondes et BEP du lycée de Balagne, troisièmes du collège de Folelli. En Corse du Sud, le collège de Baleone et l'école primaire de Pietralba, ont été retenus pour lancer cette expérience pilote. Des forums-santé et des réunions d'information seront organisés dans ces écoles, afin d'éveiller l'intérêt des adolescents.

Dès l'année prochaine, l'UP souhaite étendre l'initiative à l'ensemble des établissements scolaires de Corse. Autre volet important de cette opération : le PEPS permettra de réaliser une base de données sur l'état sanitaire de la population scolaire : état vaccinal, alimentation, antécédents, etc...

---

### **programme des Forums-Santé**

- **29 - 30 avril** : collège de Casinca, rencontre sur la prévention des accidents de la route, travail préparatoire des élèves à la réalisation d'affiches et de slogans. 29 avril, intervention du Samu sur les gestes de première urgence. 30 avril, démonstration d'un moniteur d'auto-école, intervention de la prévention routière. Concours primé par un stage de conduite accompagnée.
- **3 mai** : collège de Baleone, exposition de travaux sur le thème de la violence, avec les professeurs d'arts plastiques. Travail des élèves sur le thème « accidents de la voie publique » avec leur professeur de lettres. Débat : violence et accidents de la route.
- **7 mai** : lycée de Balagne, travail en ateliers sur l'alcool, les MST, les drogues illicites, synthèse.
- **14 mai** : école de Pietralba, discussions l'après midi avec des sportifs de haut niveau et des professionnels de la santé, sur le thème de la violence. Exposition de dessins, questions.

### **Le Schéma micro régional des Urgences**

Dans son rapport sur les urgences, le Docteur Pierre Lieutaud, généraliste à Lucciana, a rappelé que les médecins libéraux entendent prendre une part active à l'organisation des urgences et en améliorer la gestion, dans le cadre d'un projet commun avec les services du Samu.

Le système proposé par l'Union Professionnelle de la Corse, repose sur la mise en place d'un important réseau de médecins volontaires qui, à tour de rôle, accepteraient de se rendre totalement disponibles pendant des périodes de 24 heures pour les appels urgents issus de leur secteur géographique, qu'il s'agisse d'urgence réelle ou ressentie. Bien sûr, les médecins seraient indemnisés.

Le médecin généraliste, considéré comme le pivot central de la prévention et des urgences doit être, là où il exerce, capable de s'insérer au mieux dans les systèmes de régulation et du SMUR.

Le centre 15 renvoie les urgences vers des médecins d'astreinte de la zone.

Deux sous-commissions départementales ont préparé un document. Il sera synthétisé par la DRASS en vue d'être adressé au comité de pilotage qui sera mis en place dans le cadre réglementaire.

- **La prochaine assemblée générale de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Corse aura lieu le 22 juin à Bastia. L'ordre du jour précis vous sera communiqué ultérieurement.**

## ► Drogues :

### mieux prévenir, pour mieux guérir...

La prévention de l'usage des drogues, domaine d'étude du Dr Jean-Claude Casanova, psychiatre à Bastia, doit être intégrée à un programme d'éducation à la santé, la pure information ne suffisant pas à modifier les comportements à risques. Le programme abordera la prévention primaire de la toxicomanie : elle a pour objet de diminuer l'incidence de la pathologie dans une population donnée. Elle se distingue de la prévention secondaire destinée à freiner l'évolution et la durée de cette pathologie et de la tertiaire qui a pour but de réduire les incapacités fonctionnelles liées à l'usage de drogues. Pour atteindre sa pleine efficacité, le programme d'éducation à la santé doit être relayé par des enseignants, des éducateurs sportifs ou autres...

Le Dr Antoine Petroni, généraliste à Folelli, a souligné que dans le cadre de la prévention tertiaire, deux centres Méthadone, à Bastia et Ajaccio, accueillent les patients toxicomanes. Le traitement de substitution qui permet de les accompagner passe par deux types de thérapeutiques déjà commercialisées. Mais elles ne sont efficaces que si le praticien possède une parfaite connaissance des aspects médicaux. La prescription initiale de Méthadone est réservée aux centres de soins. Contrairement à ce médicament qui entraîne une forte dépendance et un plus grand risque d'insuffisance respiratoire en début de traitement, le Subutex (DCI Buprénorphine), peut être prescrit par tout médecin libéral et provoque moins d'effets secondaires (voir l'encadré ci-joint). Encore faut-il connaître la dose de Buprénorphine à administrer, en tenant compte tout à la fois du contexte médical, psychologique et social du patient.



**Parallèlement à l'action de l'Union,** l'Associu Corsu per a Salute a présenté sa réflexion sur la prévention à la toxicomanie, lors de son colloque du 20 avril à Bastia. Elle a souligné l'importance de la prévention primaire, à laquelle doit participer la plus grande partie du corps médical. Elle sera invitée à exposer ses conclusions lors de la prochaine A.G.



## Fiche pratique :

### cadre d'utilisation des produits de substitution chez les dépendants d'opiacés

#### utilisation de la Méthadone

Le traitement à la Méthadone ne peut être initié qu'en centre conventionné de soins spécialisés aux toxicomanes, dans la limite des places autorisées et la prescription est sous la responsabilité du centre. La délivrance est faite par l'équipe infirmière, quotidiennement au début, et peut ensuite être espacée jusqu'à 7 jours maximum, en fonction de l'évolution du patient. La dose de départ est en général de 20 à 30 mg/jour, l'augmentation se fait par palier hebdomadaire de 10 mg. La dose d'entretien se situe entre 40 et 80 mg/jour et ne doit pas dépasser les 100 mg/jour.

#### utilisation du Subutex

Tout médecin peut prescrire du Subutex dans le cadre de la prise en charge thérapeutique de ses patients **pharmacodépendants majeurs** aux opiacés. Le médecin doit informer ses patients des risques de dépression respiratoire en cas d'association avec d'autres médicaments : les Benzodiazépines sont redoutables ! L'ordonnance est établie sur un bon de carnet à souches du modèle réglementaire, **pour une durée maximale de 28 jours**. Il est recommandé, en début de traitement, de faire des prescriptions courtes. Le détournement de ce produit est toujours possible et il peut être utilisé par voie intraveineuse. Si besoin, le médecin s'entourera de l'avis des confrères expérimentés dans les soins aux toxicomanes. Le praticien doit travailler en collaboration étroite avec le pharmacien qui assurera la délivrance, afin de vérifier le bon usage du produit. La posologie initiale est de 2 à 4 mg. L'augmentation est progressive. La dose d'entretien, variable selon les patients, se situe entre 4 et 8 mg/jour en général. Subutex se présente sous forme de trois dosages : 0,4 Mg, 2 Mg, 8 Mg, en comprimés sublinguaux. Les boîtes contiennent 7 comprimés.

Un comité départemental de suivi médical est mis en place sous la présidence du Médecin Inspecteur de la Santé Publique. La mise sur le marché de la Méthadone et du Subutex doit être accompagnée d'actions de formation. Aides propose une formation financée par la DRASS, les 26-27 mars, 17-18 mai, 14-15 juin, à Corté et indemnisée pour les libéraux. Une journée de suivi est prévue. Chaque généraliste a reçu un dossier d'inscription diffusé par l'UP.

## ► Hépatite C : l'épidémie gagne du terrain !

Le Dr José Piera, gastro-entérologue à Ajaccio, a fait le point sur l'hépatite C dont le premier diagnostic biologique date de 1989. A ce jour, l'incidence moyenne est chaque année de 5 à 7.000 cas nouveaux dont la moitié évoluera vers la chronicité. Les modes de transmissions sont globalement connus et certains d'entre eux sont particulièrement fulgurants dans les populations à risques : tatouages, toxicomanie intraveineuse, etc... Dans 30 à 40 % des cas, des doutes subsistent quant au mode de transmission du virus de l'hépatite C. Les risques de contamination par les matériels médicaux sont réels tant que la désinfection ne respecte pas les nouvelles normes. Parmi les précautions qui s'imposent au personnel médical, rappelons la nécessité de pratiquer une décontamination très rigoureuse des matériaux médicaux utilisés lors des gestes à destinée diagnostique ou thérapeutique (notamment les endoscopes et pinces à biopsie). Une campagne de dépistage systématique des sujets à risque est envisagée rapidement par l'UP, ainsi qu'une évaluation chiffrée des séropositifs en Corse. Concernant le traitement, dans la moitié des cas, on observe une rémission grâce à l'Interferon; dans les autres cas, une augmentation de la dose d'Interferon ou une association avec la Ribavirine est recommandée, mais ce dernier produit n'est pas délivré en Corse.

## épidémiologie : l'UP enquête

Dans le cadre de son programme d'évaluation de la couverture vaccinale de la population en Corse, l'URML lance en mai une première enquête auprès des médecins généralistes de la région. Il s'agit d'une enquête épidémiologique de type descriptif et transversal portant sur l'état vaccinal des adultes âgés de 40 ans et plus. Elle sera réalisée à l'aide d'un questionnaire court, présenté sous forme de tableau et facilement utilisable lors des consultations ou visites. Au delà du cadre vaccinal, cette enquête pourrait être l'occasion pour le médecin et son patient, de réfléchir aux mesures préventives nécessaires à la conservation du capital santé, qu'il s'agisse d'exams de dépistage systématique de certaines pathologies ou plus simplement de l'application des règles hygiéno-diététiques. Un carnet « prévention-santé » destiné aux adultes et réalisé par l'URML sera d'ailleurs bientôt disponible. Une deuxième enquête visant à apprécier la couverture vaccinale de l'enfant de deux ans, réalisée par tirage au sort à partir du fichier des CAF, débutera bientôt également, la CNIL ayant donné son accord. Ce travail d'évaluation sera complété par deux autres enquêtes, sur les adolescents et les enfants de deux ans. Pour la première fois, l'état vaccinal d'une population devrait être connu et analysé.

## Infos brèves...

- **Formation VIH** : le service infectiologie de l'hôpital de jour d'Ajaccio, en collaboration avec « Inseme », organise chaque vendredi entre 13h30 et 15h, une réunion d'information ouverte à tous les médecins et professionnels de la santé intéressés par des sujets en relation avec le VIH. Au programme : 3 mai, antiprotéases, par le Dr Jean-François Abino. 10 et 24 mai, les cas cliniques de substitution chez les toxicomanes par le Dr J.P Joubert. 17 mai : compte-rendu des Journées de Vichy sur « Sida et fin de vie », par le Dr D. Nicolas. 31 mai, étude de dossiers. Renseignements : Dr Abino, 95.29.94.95.
- **SOS Mucoviscidose** est à l'écoute des familles, des adultes et des adolescents, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle propose une adhésion au tarif de 1.800 Frs pour les familles des patients atteints de Mucoviscidose et pour les professionnels de la santé. Règlement et renseignements complémentaires auprès de SOS Mucoviscidose - 3 rue Estienne Robert - 77860 Quincy-Voisins - Tél : 64-63-15-04
- **5èmes rencontres Infirmières en Corse**, le 31 mai à la CCAS de Porticcio. Renseignements : 95.29.90.61 ou 75.
- **Université d'été** du C.F.E.S et du Comité d'Education pour la Santé d'Eure et Loire, du 4 au 7 juillet. Thème : « l'éducation pour la santé en médecine générale : de la fonction curative à la fonction éducative ». Participation aux frais : 1.000 Frs. Renseignements : Dr François Martin - C.H.G, 44 rue Kennedy, 28.100 Dreux. Tel & fax : 37.51.54.59
- **L'association des dermatologues de Corse** est née le 13 avril à Porticcio. Son bureau est constitué par les Drs F. Ottavy, présidente, C. Comiti, secrétaire et J.R Rachou, trésorier.

### Trait d'Union

est édité par l'Union Professionnelle  
Médicale de la Corse  
tel 95.51.33.33 - fax 95.51.33.43



conception :

### MédiaSud News

agence de presse  
22, cours Napoléon  
20.000 Ajaccio  
tel 95.50.10.00 - fax 95.21.62.83